



Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

Extrait du livre :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

DISCOURS DE LA PROPAGANDE PROSTITUTIONNELLE EN LIGNE : ANALYSE

Le discours pro-prostitutionnel envahit les médias du monde entier. L'objectif est de masquer la réalité de l'exploitation sexuelle sous une illusion de normalité, voire de modernité : les personnes exploitées deviennent des « travailleurs et travailleuses du sexe » (sex workers), la prostitution un « travail » émancipateur pour la femme et une forme de sexualité consensuelle alternative à la pointe du XXI^e siècle ! Ainsi, en surfant sur la pensée libérale et la rhétorique populiste, ce mouvement parvient à diffuser des mensonges comme des faits inattaquables et à cadenciser le débat. C'est une propagande bien rôdée qu'il faut combattre.

La guerre en Syrie a entraîné le déplacement de plus de 4,8 millions de personnes (*Le Monde*, 15 mars 2016). Fatima fait partie de ces réfugiés. Interrogée par la BBC, elle raconte son périple. En Turquie depuis dix-huit mois, elle mendie le jour et voit deux ou trois hommes par nuit, à moins d'1 EUR la passe, pour nourrir sa famille. Fatima se dit forte et indépendante : après un calcul de ses coûts et de ses bénéfices, elle a conclu qu'il lui était plus avantageux de « travailler » pour moins d'1 EUR par homme que de rester en Syrie. Elle accepte de laisser des hommes assouvir leurs fantasmes sur son corps. Fatima est une migrante « travailleuse du sexe ».

Depuis plusieurs dizaines d'années, les groupes pro-prostitution prétendent briser les chaînes des quelques millions de femmes exploitées par un simple jeu lexical. L'expression « travail du sexe » a été lancée dans les années 1970 par Priscilla Alexander du collectif *Call Off Your Old Tired Ethics* (COYOTE). Aujourd'hui, ce discours favorable à la prostitution s'est développé et l'activisme pro-prostitution a

supplanté la traditionnelle indifférence sur le sujet.

Les fondements de la rhétorique pro-prostitution (arguments, méthodes, tribunes) méritent une analyse si l'on veut mieux la déconstruire. Son succès tient à sa reprise du discours politique ambiant en Europe et en Amérique du Nord. Au cours de ces dernières années, de nouveaux clivages politiques sont apparus à côté des traditionnelles rivalités gauche/droite : ceux des forces de l'ouverture à tendance libérale contre les forces de la fermeture à tendance populiste (Ricolfi, 2017). Dans ce contexte, le discours dominant peut être vu comme une réaction à la diffusion du modèle néo-abolitionniste de pénalisation du « client de personnes prostituées » (ou « proxénète »).

Populisme et prostitution

Les langues reflètent et perpétuent les cultures. Réalité et mots s'imbriquent et se renforcent, formant un carcan mental auquel il est difficile d'échapper. Et si les mots facilitent l'expression, ils peuvent aussi se transformer en contrainte. Les langues

peuvent donc être manipulées à des fins politiques. Joseph Goebbels, ministre de la propagande sous le régime nazi, disait : « À force de répétitions et à l'aide d'une bonne connaissance du psychisme des personnes concernées, il devrait être tout à fait possible de prouver qu'un carré est en fait un cercle. Car, après tout, (...) les mots peuvent être façonnés jusqu'à rendre méconnaissables les idées qu'ils véhiculent ». Dans son roman *1984*, George Orwell parle à ce propos de « novlangue », capable de transformer la guerre en paix.

La propagande en faveur de la prostitution fait de même en s'inscrivant dans la rhétorique populiste, en plein essor à travers l'Europe et les États-Unis. Le populisme est caractérisé par sa vision durkheimienne de la vie sociale, selon laquelle la société, « le peuple », forme un groupe organique cohérent et porteur de valeurs positives, mais est souillé par des éléments parasites, « l'élite » (Ricolfi, 2017). Parmi les ingrédients du succès populiste adapté au discours pro-prostitution, on retiendra : la création de signes distinctifs, le rôle des médias, la critique des experts et le discours antisystème.

A l'instar de la formule devenue culte de Donald Trump, « *Make America Great Again* », le slogan des propagandistes de la prostitution « *Sex work is work* » (« Le travail du sexe est un travail ») est omniprésent. Répétée en boucle, cette phrase prend une autre dimension : elle devient mantra. D'origine sanscrite, le mot « mantra » signifie « *instrument de la pensée* » et est défini comme une « *formule magique dont l'efficacité ne dépend pas de la participation intérieure du sujet qui la prononce* ». Le mot propagande a d'ailleurs une origine religieuse et signifie « *la propagation de la foi* ». Il ne faut pas penser, il faut croire. Aveuglement.

Les symboles sont tout aussi importants et si la casquette rouge du président Trump est le signe le plus visible de sa politique, c'est le parapluie rouge qui remplit cette fonction pour la prostitution. Le symbole du parapluie a été adopté en juin 2001 lors de la Biennale de Venise, à partir de la création « *Prostitutes' Pavillion* » de Tadej Pogachar (ICRSE).

Les militants pro-prostitution se plaignent dans les médias d'être ignorés par les mêmes médias. Pourtant, du *New Yorker* à *The Guardian*, l'expression « travail du sexe » domine. Même, dans un long reportage publié par le *New York Times Magazine*, la journaliste n'interroge que des personnes favorables à la prostitution ou ouvertement activistes et ce, sans jamais le préciser (*The New York Times Magazine*, 5 mai 2016). Un article sur les effets du tabac qui n'interrogerait que des employés de l'industrie ne serait jamais pris au sérieux. Pourtant, sur le sujet de la prostitution, des opinions subjectives sont présentées comme impartiales.

Pour que les positions partisans déguisées en vérité absolue ne soient pas démasquées pour ce qu'elles sont, des groupes en faveur de la prostitution tentent de décrédibiliser les experts et leurs recherches qui ne vont pas dans leur sens. Ils crient aux « fake news » en diffusant des « faits alternatifs ». La volonté de faire perdre toute crédibilité aux experts s'étend à tous ceux et celles qui veulent mettre un terme à l'exploitation sexuelle. Pour désigner ces adversaires, la langue prostitutionnelle, avide de néologisme, a inventé un terme : « SWE(R)F » pour « Sex Work/Worker Exclusionary (Radical) Feminist ». Les féministes dénonçant la prostitution deviennent ainsi anti-femmes.

De plus, en appliquant le champ lexical du monde professionnel, les tenants de la

prostitution empêchent de la nommer pour ce qu'elle est : une forme de violence masculine. En 2016, la photojournaliste Sandra Hoyn était en visite à Kandapara, le plus grand et le plus ancien bordel à ciel ouvert du Bangladesh. Dans son reportage, elle relate l'histoire de femmes et de jeunes filles vendues ou nées à l'intérieur du bordel où elles ont été prostituées dès l'âge de 12 ans. Mais les mots « violence », « pédocriminalité » et « misogynie » (les garçons nés dans le bordel ne sont jamais prostitués) sont absents. Pour la journaliste, ces jeunes filles violées par des hommes adultes sont des « travailleuses du sexe » (*Cosmopolitan*, 23 juin 2016). Un rapport sexuel contraint est un viol, pas un travail. L'effacement du mot « viol » prend d'autres formes. Il est souvent remplacé par l'euphémisme « relation sexuelle non-consentie ». Parler de sexe consenti est un pléonasme et parler de sexe non-consenti est un contre-sens. On risque de finir par considérer le viol comme une simple forme alternative du sexe.

Libéralisme et prostitution

Les *liberals*¹ pèsent dans le monde politique outre-Atlantique et outre-Manche. Face aux forces de la fermeture à tendance populiste, ils portent les valeurs de l'individualisme et de la tolérance. La culture libérale « désigne l'univers des partis progressistes : égalité, tolérance, ouverture, droits individuels » (Ricolfi, 2017). Les jeunes générations plébiscitent ce courant : ainsi, lors du Brexit, les plus jeunes ont voté pour rester dans l'Union européenne contrairement à leurs aînés. A cette jeunesse, appelée à peser dans la balance politique, les pro-prostitution préparent une propagande prostitutionnelle adaptée, fondée sur les valeurs libérales et les tribunes qu'elle utilise.

« Vendre du sexe est un choix » titrait un

journal (*The Guardian*, 11 septembre 2007). Pour le démontrer, on reprend la traditionnelle distinction entre « prostitution libre » et « prostitution forcée ». « *La traite signifie que la personne travaille sous contrainte, force ou fraude, alors que le travail du sexe est quelque chose que l'on choisit de faire* » explique-t-on (*Vice*, 30 mars 2012). Le recours à un raisonnement du type la « prostitution est choisie puisqu'elle n'est pas contrainte » est une manière de contourner toute réflexion sur la véritable place du « choix ». L'important est de souligner l'individualité des personnes impliquées. Les principes libéraux imposent en effet le respect des décisions de vie d'autrui. Il faudrait donc tolérer la prostitution au nom de la garantie des libertés individuelles.

Un élément remet pourtant en question l'idée de choix dans la prostitution : l'écrasante majorité des personnes prostituées sont des femmes. Pour répondre à cette anomalie, cette réalité *féminine* est transformée en réalité *féministe*. Les organisatrices de la *Women's March* par exemple, manifestation née à la suite de l'élection de Donald Trump, soutiennent officiellement le « travail du sexe » (*The Wrap*, 9 avril 2018).

L'inflation actuelle du terme « féminisme » est assimilable aux « *meaningless words* » dont parle George Orwell. Ce sont des concepts mal définis, utilisés à outrance, l'objectif étant d'informer sur la désirabilité de quelque chose (Horizon, 1946). « Féminisme » devient un argument de vente. Il est de plus en plus associé aux mots « *agency* » (« autonomisation ») et « *empowerment* » (« accéder à une position de pouvoir »), tous deux liés à la question des choix individuels. Par conséquent, la garantie apparente de la liberté individuelle de quelques-uns exclurait la nécessité de la liberté collective pour toutes

les femmes. On défend une minorité au détriment de la majorité.

La question des minorités, en particulier les minorités sexuelles, largement promue par les célébrités et les politiques comme la libérale Hillary Clinton, est au cœur du débat. Le champ sémantique des droits des minorités sexuelles est mixé avec le champ sémantique de la prostitution. Le proxénète Douglas Fox explique : « *Ce n'est pas par hasard si les putes et les gays ont (...) été les boucs émissaires d'une société appliquant des rôles genrés rigides qui réprimaient sévèrement la sexualité. [...] Les putes et les gays remettent en cause la hiérarchie hégémonique qui réprime l'individualisme tout en craignant une sensualité débridée* » (*International Union of Sex Workers*, 20 octobre 2010). Tout y est : « *boucs émissaires* » pour désigner l'oppression sociale, « *rôles genrés rigides* » pour évoquer le féminisme, « *putes et gays* » côte à côte, la répression de « *l'individualisme* » pour pétrifier de peur les libéraux, « *sexualité* » et « *sensualité débridée* » pour légitimer la prostitution comme sexualité... Dès lors, toute critique de la prostitution est assimilée à de la « *putophobie* », calquée sur « *l'homophobie* ». Le mélange sémantique répond à deux exigences associées :

- présenter la prostitution comme une forme d'orientation sexuelle conformément à la théorie *queer* : on serait prostitué de la même manière qu'on est homosexuel. Ici, la personne est prostituée dans le sens où son essence est définie par la prostitution ; ce ne serait pas une activité subie.

- faire croire que c'est la désapprobation de la société qui rend ces soi-disant formes de sexualité mauvaises, pas la prostitution en elle-même.

La question de l'identité est centrale pour comprendre le succès du discours libéral. En figeant les femmes prostituées dans une

identité de « *travailleuses du sexe* », les tenants de la prostitution appliquent la dissociation individuelle observée dans la prostitution à l'ensemble de la population. C'est ce que souligne Kajsa Ekis Ekman quand elle analyse ce phénomène psychologique de dédoublement de la personne prostituée face à la douleur qui les touche (Ekman, 2013). La dissociation s'opère aussi entre femmes prostituées : ainsi, une femme prostituée, interviewée par la BBC, explique qu'elle n'a pas besoin d'aide pour sortir de la prostitution, contrairement aux victimes de traite (*Ressources Prostitution*, 28 mars 2017). La réalité des conditions de milliers de femmes et jeunes filles est si lourde qu'on préfère s'en détacher. Cette dissociation s'élargit ensuite entre toutes les femmes. Au cours d'une manifestation en faveur de la prostitution, on pouvait lire sur une affiche : « *Strip-teaseuses et femmes unies* ». Comme si les strip-teaseuses n'étaient pas des femmes ! On retrouve donc la prostitution comme mécanisme de division des femmes : la prostitution existe pour stigmatiser. Ce sont les hommes prostitueurs qui, dans leurs témoignages, établissent une distinction entre « *prostituées* » et « *femmes normales* » (Bouamama, Legardinier, 2006). Le discours pro-prostitution reprend cette division pour mieux régner.

Prostitution et multiculturalisme

Le courant multiculturel du libéralisme propose des droits différenciés à diverses communautés pour maintenir leur identité et leur mode de vie distincts de la majorité (Shorten, 2014). Le chercheur italien Pierpaolo Donati, fondateur de la sociologie relationnelle, analyse les limites d'une pensée multiculturelle (Donati, 2008). Selon lui, face à la pluralité des valeurs culturelles, l'individu adopte un raccourci intellectuel qui est l'indifférence éthique. Il serait inutile de se mettre en relation avec

la personne qui nous apparaît comme différente car il n'existerait pas de terrain d'entente pour bâtir un idéal de société. Par exemple, quand on dit : « *Il mange cela parce que c'est dans sa culture* », on démontre qu'on ne veut pas entrer en relation avec la personne. Quand on dit : « *Cette femme est une 'travailleuse du sexe' parce que c'est son choix* », on applique le même mécanisme. Ce n'est plus « moi et elle » mais « moi et ceci ». On devient la « travailleuse du sexe » : on nie l'individualité qu'on prétendait conférer. Un être humain, dans toute sa complexité, est réduit à une indissociable étiquette identitaire. Dès lors, il existe une catégorie, une « communauté » de « travailleuses du sexe » distinctes du reste des femmes, déchuës des droits de citoyennes qui leur sont dus. La prostitution « choisie » ne serait donc pas problématique car notre seule valeur commune serait le respect des choix personnels.

Les femmes dans la prostitution sont cristallisées dans leur rôle intemporel de « travailleuses du sexe ». Déshumanisées à nouveau. D'où l'intérêt justement de parler de *femmes prostituées* pour rappeler qu'il y a une femme avant « la prostituée » ou « la travailleuse du sexe ». Car il s'agit bien de femmes prostituées et d'hommes prostitueurs. Le mot « homme » est de fait éradiqué du discours pro-prostitution. Il existe pourtant des activités qui ne prennent sens que dans un binôme : enseignant-élève par exemple. Dans le cas de la prostitution, on veut l'ignorer. Or, sans le binôme homme prostitueur-femme prostituée, pas de prostitution. La prostitution est créée par une relation et non par une volonté individuelle.

Vice, BuzzFeed, Cut... les relais de la propagande

Une fois le message individualiste construit, il faut le transmettre. Le site Vice, décliné

dans plusieurs pays et visant directement les plus jeunes, relaye largement le mythe du « travail du sexe ». *Buzzfeed, Cut* et la *BBC* sont également actifs, notamment sur YouTube et diffusent une vision triviale de la prostitution (une vidéo de quelques minutes de *Cut* est ainsi titrée : « *Devinez qui est travailleur.se du sexe* »). La vidéo est le format de prédilection car il ne requiert pas la participation active de celui ou celle qui la regarde. On peut rester passif et absorber le message, d'autant plus si celui-ci est transmis quand on s'y attend le moins. Par exemple, dans plusieurs épisodes de la série *Uncle* de la *BBC*, le personnage principal, un adolescent, corrige tous ceux qui n'utilisent pas l'expression « travailleur.se du sexe ». Cela résume bien la tactique pro-prostitution. Quiconque n'est pas convaincu par le message est voué au silence. Dans les universités britanniques, une vague de « *no-platforming* » – littéralement « priver de tribune », certains y verront un euphémisme pour « censure » – affecte les personnes qui pourraient « vexer » les étudiants. Des abolitionnistes ont été « privées de tribunes » et même menacées (*The Guardian*, 9 octobre 2015). Melissa Gira Grant, auteure en faveur de la prostitution, dit justement par rapport aux débats sur le sujet : « *Le travail du sexe en lui-même, inséparable de la vie des travailleuses du sexe, n'est pas discutable* » (*The Guardian*, 15 mars 2014). On voit là tout l'intérêt de l'essentialisation de la prostitution : faire croire que toute critique à l'activité est une discrimination envers les personnes impliquées. Mieux vaut se taire que d'être accusé de « putophobie ».

Le rêve néo-zélandais : « start-up nation » de proxénètes auto-entrepreneurs

Les soutiens – journalistes, politiques, activistes, anonymes – de la prostitution utilisent ces jeux linguistiques pour faire

avancer leur objectif : la décriminalisation de la prostitution.

Le discours de Juno Mac, membre de l'*English Collective of Prostitutes*, pour les conférences filmées TED avec l'intitulé « *What sex workers want* » est emblématique de l'adaptation du discours politique au discours pro-prostitution. J. Mac commence par une anecdote personnelle. Alors qu'elle partageait son appartement avec une amie, elle aussi prostituée, un homme prostitueur devient violent. J. Mac menace d'appeler la police mais l'homme rétorque qu'elle ne le fera pas car les deux femmes se prostituent dans l'appartement, ce qui est interdit par la loi. Il est intéressant de voir que les prostitueurs sont conscients des législations. Plus intéressant encore, la manière dont J. Mac explique que ce n'est pas l'homme qui est responsable mais la loi qui est mauvaise. Sans l'expliquer, elle fait ainsi référence à un autre slogan populaire : « *No bad whores only bad laws* ». Et puisque les lois sont mauvaises, il faut préciser lesquelles. Sans surprise, c'est le modèle nordique, rebaptisé « prohibitionniste » par J. Mac, qui est critiqué : même si ce sont les hommes prostitueurs qui sont criminalisés, ce seraient en fait les femmes prostituées qui auraient à souffrir de cette loi.

« *Je vais vous dire ce que veulent les travailleuses du sexe* » poursuit J. Mac, passant du « je » libéral au « nous » collectif : la décriminalisation de la prostitution comme l'a fait la Nouvelle-Zélande, suite au *Prostitution Reform Act* (PRA) de 2003². En 2008, un comité gouvernemental, en collaboration avec le *New Zealand Collective of Prostitutes* (NZCP), collectif de défense de « travailleur.se.s du sexe », dressait le bilan de cette loi dans un rapport miné de contradictions et d'omissions (*Report of the Prostitution Law Review Committee on the Operation of the Prostitution Reform Act*

2003). Selon ce bilan, le nombre de personnes prostituées n'aurait pas diminué et pourrait même avoir augmenté. Le rapport stipule que les chiffres, montrant une baisse de la prostitution (de 5 932 personnes prostituées en 2005 à 2 332 en 2008), sont à imputer à une amélioration des techniques de comptage. Le rapport montre une augmentation du nombre de personnes prostituées de rue entre 2006 et 2007 à Auckland (de 106 à 230) et à Christchurch (100 à 121). Malgré ces données, le comité en conclut que la loi de 2003 n'a pas eu d'impact sur les effectifs dans la prostitution.

Dans la section sur le bien-être des personnes prostituées, le rapport dresse un état des lieux des violences (viol, violence physique, vol, séquestration, harcèlement moral...). Sur 792 personnes interrogées, moins de 25% estiment que les conditions se sont améliorées avec la nouvelle loi alors que trois personnes sur quatre considèrent que la loi ne peut pas réduire la violence perçue comme inévitable.

Le seul point positif de la loi semble être le fait qu'en 2008, 60% des personnes prostituées considéraient être dans de meilleures conditions pour refuser un « client ». Pourtant 35,2% ont dû accepter une relation qu'elles ne voulaient pas. Contrairement à l'idée reçue d'une certaine sécurité, les personnes prostituées subissent davantage de pression dans les bordels (37,5 % des personnes contraintes à un rapport non souhaité) et refusent beaucoup moins les « clients » (61,3 % contre 85,5 % des personnes prostituées de rue). Les témoignages décrivent des agressions sexuelles et l'ambiance intimidante des bordels (*Newshub*, 31 janvier 2014). 3 % des personnes prostituées interrogées déclarent avoir été violées par un « client ». Ces chiffres, très en-dessous des moyennes nationales, peuvent s'expliquer

par une différence de compréhension du viol par rapport à une population non prostituée : dans un pays qui décriminalise la prostitution, les relations sexuelles non désirées deviennent une mauvaise « interaction commerciale ».

Parmi les omissions du rapport, on remarque l'absence de recensement des meurtres de personnes prostituées. Entre 1993 et 2002, quatre personnes prostituées ont été tuées et sept entre 2005 et 2016. Entre 2006 et 2014, on compte sept cas de violences extrêmes (cinq entre 2003 et 2008) envers les personnes prostituées pendant leur activité, dont quatre dans des bordels et une tentative de meurtre (*Sex Industry Kills*, 2018).

De plus, le rapport fournit des preuves de l'existence d'une exploitation de mineures dans la prostitution en Nouvelle-Zélande. Près de la moitié des personnes interrogées, prostituées de rue, déclarent avoir commencé l'activité avant l'âge de 18 ans (56 %). 9,6 % d'entre elles étaient alors dans un bordel géré par un proxénète et 15,9 % dans un bordel « autogéré ». Parmi les 772 personnes interrogées, 41 affirment avoir été prostituées avant l'âge de 18 ans après le passage du *PRA* de 2003. Cette loi a rendu plus complexe le recensement par les forces de l'ordre qui n'ont plus le droit de vérifier l'âge des personnes prostituées ni d'entrer dans un bordel sans mandat. Les propriétaires de bordels n'ont pas l'obligation de s'informer, ni de communiquer l'âge des personnes qu'ils prostituent. Ces changements ont été suggérés par le *NZCP*, malgré l'avis contraire des personnes prostituées que le groupe est pourtant censé représenter.

Enfin, le rapport ne dit pas que les femmes et les jeunes filles *Maoris*, discriminées à l'emploi, à l'accès aux soins et à l'éducation

(*Minority Rights*, janvier 2018), sont deux fois plus exposées aux agressions sexuelles et surreprésentées dans la prostitution.

Quand le plus grand bénéfice tiré de la prostitution est d'avoir « survécu » pour 87,9% des personnes prostituées interrogées, quand une population autochtone minoritaire est surreprésentée dans un système violent, quand des enfants sont abusés sans possibilité d'intervention, promouvoir la Nouvelle-Zélande comme un exemple à suivre à travers le monde c'est promouvoir le racisme et le sexisme.

« La prostitution est morte, vive le 'travail du sexe' ! »

Le discours populiste fait de la prostitution un travail, alors que le discours libéral en fait une forme de sexualité. Si la prostitution était un travail, alors l'État serait dans l'obligation d'intervenir car il doit réguler cette profession comme toute autre. Et si elle était du sexe, il n'y a pas l'implication de l'argent. Or, la prostitution ne peut être ni l'une ni l'autre.

Un travail contre les femmes

Certains disent que toute forme de travail est de la prostitution, soit une exploitation. Une telle affirmation masque la réalité de l'activité prostitutionnelle (Ekman, 2013). Tous les métiers n'impliquent pas des attouchements ou des actes sexuels. Un travail, même éprouvant, n'est pas comparable à des relations sexuelles répétées, à une violation de l'intime (Martine, 2013).

D'autres affirment que la prostitution est un métier comme un autre. Le postulat du « travail du sexe » nie la différence entre vendre son travail et vendre l'accès à son corps. « *Un ouvrier du bâtiment ou un plombier travaille avec son corps, vend un travail qui est le produit de son corps, qui est un produit de son physique, ainsi que de son*

esprit (...) Les biens sont produits par les travailleurs à travers le travail de leur corps – le corps n'est pas le bien en soi » (*Feminist Current*, 24 juin 2013). On considère à tort que le « service » sexuel détermine le prix de vente : il y a des tarifs différenciés pour des fellations, des pénétrations vaginales, etc. mais on ne peut réaliser ces pratiques sans avoir accès à la partie du corps d'une personne. Dans la tarification d'une heure de travail, c'est le produit du travail qui est rétribué. Dans la tarification d'une heure de prostitution, c'est la durée d'accès au corps d'une femme qui est payé. Substantiellement, la prostitution donne l'accès au corps d'autrui et non au travail produit par son corps.

Quel bien ou quel service achète-t-on dans la prostitution ? Du sexe, disent certains. « Sexe » désigne aussi bien l'aspect biologique que relationnel. Dans les deux cas, l'achat est impossible. Dans le premier cas, on ne peut pas acheter les parties génitales ni légalement ni techniquement. Dans le second, la nature relationnelle de l'acte contredit la matérialisation implicite dans le « travail du sexe ». Dans les deux cas, une aliénation corps-esprit est nécessaire.

Peut-on accéder au corps sans accéder à l'être ? Kajsa Ekis Ekman explique : « Présupposer la possibilité de vendre son corps sans vendre son Moi, exige un dualisme de type cartésien. Dans une phrase comme 'je choisis de vendre mon vagin', il y a deux niveaux : le Moi et le vagin. Le moi est présenté comme un sujet actif qui a choisi de vendre quelque chose : c'est une entrepreneure dynamique, qui a trouvé un bon produit. De son côté, le vagin n'est apparemment pas une partie de ce Moi actif, ce n'est pas une entrepreneure, c'est la marchandise » (Ekman, 2013). Mais, en réalité, « on n'a pas son corps, on est son corps. 'Mon corps est moi'. Non un objet, un

instrument séparé de l'être, qu'on peut vendre louer, abandonner, ou garder pour soi, mais l'être même. On ne s'appartient pas, on est » (Ekman, 2013). En accédant au sexe, on accède au corps et donc à la personne. Le noyau de l'échange prostitutionnel est l'être humain : la personne prostituée elle-même devient marchandise.

Si l'on applique le mantra « *Le travail du sexe est un travail* », la prostitution, avec entre autres une probabilité de mourir assassinée quarante fois supérieure au reste de la population au Canada, serait ainsi le métier le plus dangereux du monde (*Psychiatric Times*, 1^{er} octobre 2004). « Ce qui légitime une activité, même pénible ou dangereuse, c'est qu'elle a une utilité supérieure à sa nocivité » (Martine, 2013). Certains diront en effet que la prostitution aurait une utilité. Elle permettrait de réduire les violences sexuelles. Cette affirmation ne reflète pas la réalité et part du principe que les violences sexuelles subies par les femmes dans la prostitution ne comptent pas. La prostitution serait également utile parce qu'elle procurerait du plaisir. Certains prendraient du plaisir à torturer. On légitime la torture ? Les désirs ne sont pas des droits.

En supposant pourtant que, malgré l'inutilité et le danger de la prostitution, celle-ci devienne une profession à part entière. Il serait alors impossible de protéger les personnes du harcèlement sexuel. Des propos dégradants pour obliger une personne à un acte sexuel deviendraient des ordres professionnels. Le « travail du sexe » transformerait l'acte sexuel en mission professionnelle. Le « travail du sexe », en plus d'être le plus dangereux des métiers, serait aussi le plus discriminant car toute une catégorie de femmes ne serait plus protégée par la loi. Accepter la prostitution comme un travail

rendrait ainsi caduques les lois contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail (MacKinnon, 1987).

Les accusations de viol portées contre le producteur hollywoodien Harvey Weinstein par de nombreuses actrices ont provoqué le mouvement #MeToo. Il a tenté de se défendre en déclarant : « *Oui, comme tout le monde, je leur ai offert du travail en échange de sexe* » (Le Matin, 16 juillet 2018). Si le sexe était un travail comme un autre, l'approche de Harvey Weinstein ne serait plus considérée comme du chantage ou un abus de pouvoir. Alors, il pourrait dire : « *J'ai fait une offre d'emploi à de nombreuses femmes* ».

Et si une « travailleuse du sexe » dans un moment de panique se jette par la fenêtre, doit-on traiter ce cas comme de la violence ou comme un accident du travail ? Cette situation est inspirée d'un fait réel survenu à Hambourg. Une jeune étudiante migre en Europe suite à une annonce de « travail du sexe » publiée en Allemagne où la prostitution est réglementée. Son employeur lui impose des « heures supplémentaires », soit un « travail » de vingt-quatre heures par jour. Face à cette situation, elle ne voit pas d'autre issue que de sauter du troisième étage. Une décision judiciaire a demandé à l'« employeur » de dédommager simplement les dépenses de santé de « l'employée » (Abolition2014 (blog), 20 août 2016). En somme, l'application de la prostitution comme « travail du sexe » démontre comment les lois les plus élémentaires de protection de l'intégrité physique et sexuelle peuvent devenir impraticables.

« *Sexe consensuel entre adultes* »

Le « sexe » dans « travail du sexe » correspondrait au « sexe consenti entre adultes », sous-entendu une relation d'échange au même niveau. Or, la prostitution est une structure hiérarchisée puisqu'une personne prostitue l'autre. Cette

hiérarchie est exacerbée par l'écart d'âge : des millions d'enfants sont prostitués à travers le monde. La prostitution n'est donc pas « entre adultes ».

Choisit-on la prostitution ? La pauvreté est un motif déterminant dans l'entrée dans la prostitution, comme le montre la surreprésentation de personnes d'origine étrangère, issues de pays pauvres, et, surtout, de femmes, plus touchées par la précarité. De plus, la plupart des études constatent que 60 à 90 % des personnes prostituées ont été victimes d'abus sexuels dans l'enfance ou l'adolescence (Poulin, 2005). Si la prostitution était vraiment une question de choix libre et individuel, il y aurait alors autant d'hommes italiens prostitués dans les rues de Benin City au Nigeria que de femmes nigérianes prostituées sur les trottoirs de Turin en Italie. Le « travail du sexe » serait bien le seul métier où être une femme noire, pauvre et abusée multiplierait vos possibilités d'être embauchée.

Faire du « choix » l'axe de la prostitution, en distinguant « travail du sexe » et traite à des fins sexuelles, efface les contraintes. Cela voudrait dire que les jeunes filles et les femmes enfermées dans des cages en Thaïlande ou dans des camps d'abattage albanais pourraient s'échapper à tout moment ? Parler de choix opprime les personnes prostituées en impliquant une responsabilité totale dans leur situation et suppose qu'il ne tiendrait qu'à elles d'y entrer ou d'en sortir. Enfin, parler du choix des femmes prostituées permet de détourner l'attention de ceux qui ont vraiment le choix : les hommes prostitueurs. Payer ou ne pas payer une enfant ou une femme pour les contraindre à un rapport sexuel est un choix. Survivre ou mourir n'en est pas un.

Considérant les conditions contraignantes de l'entrée dans la prostitution, quelle

valeur donner au consentement dans le « sexe consensuel entre adultes » ? On peut légitimement penser qu'un processus psychologique peut affecter le consentement de la personne en situation de prostitution. Comment refuser face à l'homme prostitueur avec qui, par définition, elle n'accepte d'avoir des relations sexuelles qu'en échange d'argent ? Or, « sans non possible, le oui n'est que le signe de la résignation » (Fabre-Magnan, 2018). L'établissement du consentement comme un critère d'autonomie présuppose l'ignorance de « l'influence des conditions matérielles et psychiques » (Marzano, 2006). « Je consens parce que je suis obligée » : les conditions d'émission du consentement sont suffisantes à l'invalidier.

En navigation, le verbe « consentir » a une signification révélatrice : on dit qu'un mâle consent lorsqu'il cède sous l'effort. Le consentement est fondamentalement passif, reproduisant des schémas sexistes. Pourquoi alors s'attacher autant à une notion qui annule l'argument de l'autonomisation ? L'acceptation ne saurait fonder la base du droit, ni définir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas (Marzano, 2006). Le consentement ne peut ni justifier ni légitimer un acte.

Cette supposée légitimité est d'autant plus mise à mal si elle est fondée sur un différentiel de pouvoir d'achat entre les hommes et les femmes, qui permet aux premiers d'acheter le consentement des dernières (Martine, 2010). Si, à la fin d'une passe, un homme prostitueur ne paye pas une femme prostituée, est-ce un viol ou un vol ? (*The Guardian*, 30 avril 2018). Si c'est un vol, alors la logique prostitutionnelle est acceptée et l'existence humaine est réduite à une affaire de propriété privée (Martine, 2013). Si c'est un viol, la définition du viol devient l'absence de paiement (MacKinnon, 2017). Les critères de contrainte, surprise

ou menace qui caractérisent un viol dans la loi française n'ont plus lieu d'être. Dans l'affaire de Dominique Strauss-Kahn (ou affaire du Sofitel), suite à l'accusation de viol par Nafissatou Diallo, l'affaire s'est conclue, après un long procès, sur un « accord financier ». Dominique Strauss-Kahn n'a donc pas violé Nafissatou Diallo, il a tout simplement eu un « retard de paiement pour un travail accompli dans le passé ». Cette dernière affirmation n'est pas le fruit de la mauvaise foi : il s'agit simplement de la logique du « travail du sexe » déroulée jusqu'au bout. S'il est possible de « consentir » à un acte sexuel en échange d'argent, cet argent devient alors le « couteau-pansement » de toutes les plaies des violences sexuelles. Et s'il n'y avait pas d'argent, l'acte sexuel aurait-il lieu ? « Sans argent, pas de rapport sexuel ; c'est donc bien qu'il n'est pas désiré en premier motif [...] prouve que le besoin économique fait ici office de force, constituant une contrainte déterminante pour la personne prostituée » (*Ressources Prostitution*, 24 octobre 2016).

Dans la prostitution, l'argent est le facteur déterminant de l'acte sexuel, alors que dans une relation sexuelle, c'est le désir. En prétendant que sexe et prostitution sont interchangeable, on tente de faire oublier la nature financière inaliénable de la prostitution. C'est parce qu'il n'y a pas de consentement dans la prostitution qu'il y a de l'argent. Retirez le paiement et le consentement se volatilise. Que reste-il ? Un viol.

« La prostitution est (...) un acte sexuel imposé sous contrainte : celle de l'argent, ce qui fait d'elle une catégorie du viol comme pénétration sous contrainte économique, (...). Ce que le prostitueur achète, c'est la possibilité de se passer du consentement d'autrui pour pénétrer l'autre sexuellement comme bon lui plaira dans une relation unilatérale et asymétrique où ce dernier est à la merci de celui qui paye » (*Ressources*

Prostitution, 24 octobre 2016). Joël Martine parle à juste titre de « viol-location » pour la prostitution (Martine, 2013) : un acte sexuel contraint, soit un viol, qui serait dédommagé par un paiement monétaire.

C'est grâce à l'imperceptible subterfuge de la cristallisation des personnes prostituées dans le rôle de « travailleur.se.s du sexe » que le danger d'une telle approche de la prostitution est indécélable. Nous devons fondamentalement transformer notre vision erronée de la prostitution. Nous devons concevoir l'achat du consentement, soit le viol-location, comme une forme spécifique de viol, avec ses modalités et ses dangers propres. La prostitution doit être perçue non plus comme du sexe tarifé mais du viol tarifé, non plus comme un choix mais comme une contrainte et non plus comme la vente de sexe mais comme la location d'êtres humains.

En conclusion, l'assimilation à la rhétorique populiste permet de discréditer l'opposition, d'occuper les médias et de diffuser des mensonges rebaptisés en faits : le plus grand mensonge étant que la prostitution serait un travail. Ceci permet l'effacement de tous les termes pour désigner la violence d'un tel système et donc le rejet de toute objection. L'utilisation de la pensée libérale permet d'entériner le « choix » et d'essentialiser la prostitution dans une identité féminine, la rendant ainsi inattaquable.

Accepter le « travail du sexe » revient à reculer sur les droits humains en faisant valoir les désirs de quelques-uns. La prostitution n'est ni un travail ni du sexe. C'est la marchandisation de la personne humaine, l'objectification masculine des femmes et la transformation de la vie humaine en propriété privée. La prostitution est une forme de viol couverte par l'argent, masquant sa nature aux yeux de la société.

L'abolitionnisme n'est pas le fruit d'une tendance. Il s'agit d'une défense de l'humanité et d'une vision d'un idéal de société. L'urgence et l'espoir forment une inébranlable force de volonté. Le chemin est parsemé d'obstacles sophistiqués comme cette propagande prostitutionnelle bien rôdée. Prendre le temps d'y répondre en rétablissant la vérité par la logique est un devoir pour emmener toujours plus loin le projet abolitionniste.

¹ En Europe, on utiliserait plutôt le terme « libertaire »

² Cf. chapitre « Nouvelle-Zélande », in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Prostitutions – Exploitations, persécutions, répressions (4^e rapport mondial)*, Economica, Paris, 2016.

Sources

- « Girls "intimidated" by Chow brothers », *Newshub*, 31 janvier 2014.
- Bazelon, E., « Should prostitution be a crime? », *The New York Times Magazine*, 5 mai 2016.
- Bindel J., « No platform: My exclusion proves this is an anti-feminist crusade », *The Guardian*, 9 octobre 2015.
- Bindel J., « Prostitution is not a job. The inside of a woman's body is not a workplace », *The Guardian*, 30 avril 2018.
- Bouvet L., Mellul Y., « @ONUFemmes : "La prostitution instaure une forme de légalisation du viol" », *Ressources Prostitution*, 24 octobre 2016.
- Brown A., Vesty S., « Housewife helped run prostitution empire fuelled by women recruited from Brazil », *Mirror*, 20 janvier 2016.
- Brunskell-Evans, H., « Le culte contemporain de la « travailleuse du sexe », *Ressources Prostitution*, 28 mars 2017.
- Bui V., « Le châle jaune des prostituées au XIX^e siècle : signe d'appartenance ou signe de reconnaissance ? », *Fabula*, 7 février 2008.
- Castonguay A., « Analyse des résultats du 19 octobre : Justin Trudeau peut dire merci aux jeunes », *L'Actualité*, 18 novembre 2015.
- Cornwell, P., « Sex Work, Not Slavery », *Vice*, 30 Mars 2012.
- Cutrufelli M.R., *Il cliente: Inchiesta sulla domanda di prostituzione*, Editori Riuniti, 1981.
- Donati P., *Oltre il multiculturalismo: La ragione relazionale per un mondo comune*, Editori Laterza, 2008.
- Durand A., Pouchard A., « #Syrie5ans : les chiffres qui montrent l'ampleur de la guerre », *Le Monde*, 15 mars 2016.
- Ekberg G., « The Swedish Law that Prohibits the Purchase of Sexual Services, Best Practices for Prevention of Prostitution and Trafficking in Human Beings », *Violence Against Women*, Vol. 10, Issue 10, 1^{er} octobre 2004.
- Ekman K.E., *L'être et la marchandise : Prostitution, maternité de substitution et dissociation de soi*, M Éditeur, Coll. « Mobilisations », 2013.
- Fabre-Magnan Muriel, *L'institution de la liberté*, Ed. PUF, 2018.
- Farley M., « Prostitution is sexual violence », *Psychiatric Times*, Vol. 21, Issue 12, 1^{er} octobre 2004.
- Farley M., Cotton A., Lynne J., Zumbek S., Spiwak F., Reyes M.E., Alvarez D., Sezgin U., « Prostitution and trafficking in nine countries: Update on violence and posttraumatic stress disorder », *Journal of Trauma Practice*, Vol. 2, Issue 3/4, 2004.
- Fingal V., « Harvey Weinstein : "J'ai offert du travail en échange de sexe" », *Le Matin*, 16 juillet 2018.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Prostitutions – Exploitations, persécutions, répressions (4^e rapport mondial)*, Economica, Paris, 2016.
- Fox D., « Feminism and whores by Douglas Fox », *International Union of Sex Workers*, 20 octobre 2010.
- Grant, M. G., « Will nobody listen to the sex workers », *The Guardian*, 15 mars 2014.
- Kleine I., « It's an accident, stupid! », *Abolition2014 (blog)*, 20 août 2016.
- Legardinier Cl., Bouamama S., *Les clients de la prostitution : l'enquête*, La Renaissance, Paris, 2006.
- Levine J., « Women's March Organizers Slam Backpage.com Shutdown: "Sex Workers Rights Are Women's Rights" », *The Wrap*, 9 avril 2018.

Discours de la propagande prostitutionnelle : analyse, in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

- MacKay F., « Arguing against the industry of prostitution: Beyond the abolitionist versus sex worker binary », *Feminist Current*, 24 juin 2013.
 - MacKinnon C.A., *Butterfly Politics*, Harvard University Press, 2017.
 - MacKinnon C.A., *Feminism Unmodified: Discourse on Life and Law*, Harvard University Press, 1987.
 - Martine J., *Le viol-location : Liberté sexuelle et prostitution*, L'Harmattan, 2013.
 - Marzano M., *Je consens donc je suis...*, PUF, 2006.
 - Mikaere A., « Maori Women: Caught in the Contradictions of a Colonised Reality », *Waikato Law Review*, Vol. 2, 1994.
 - Minority Rights Group International, « New Zealand - Maori », *Minority Rights*, janvier 2018.
 - Moran R., *Paid for: My Journey Through Prostitution*, W.W. Norton & Company, 2013.
 - Orwell G., « Politics and the English Language », *Horizon*, 1946.
 - Poulin R., *La mondialisation des industries du sexe – Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ed. Imago, 2005.
 - Ricolfi L., *Sinistra e Popolo : Il conflitto politico nell'era dei populismi*, Longanesi, 2017.
 - Rubin G.S., « Thinking Sex: Notes for a Radical Theory of the Politics of Sexuality », Chapitre 9, in Vance C.S., *Pleasure and Danger: Exploring Female Sexuality*, Rivers Oram Press/Pandora List (new edition), 1984.
 - Sex Industry Kills, *Prostitution murders in New Zealand 2010-today*, 2018.
 - Shorten A., « Liberalism », chap.2, in Geoghegan V., Wilford R. (eds), *Political Ideologies*, Routledge, 2014.
 - Smother H., « Catch a Rare Glimpse Inside a Walled Brothel With These Powerful Photos », *Cosmopolitan*, 23 juin 2016.
 - Taylor, D., « Selling sex is a choice », *The Guardian*, 11 Septembre 2007.
 - Waltman M., « Prohibiting sex purchasing and ending trafficking: The Swedish prostitution law », *Michigan Journal of International Law*, Vol. 33, Issue 1, 2011.
- International Committee of the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE), « Under the red umbrella »: <http://www.sexworkeurope.org/campaigns/red-umbrella-campaigns>



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles
 Connaître, Comprendre, Combattre
 L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

CONTACT

Sandra AYAD, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle
sandra.ayad@fondationscelles.org

14 rue Mondétour
 75001 Paris - France



www.fondationscelles.org
 Tw: @Fond_Scelles
 Fb: @FondationScelles

Discours de la propagande prostitutionnelle : analyse, in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019